



## Devenez **MÉCÈNE** de Chantepie Basket

### **POURQUOI ?**

#### **Le mécénat, c'est différent du sponsoring ? OUI**

Le mécénat est un don et non une charge d'exploitation pour l'entreprise. Il est utilisé par le donateur pour promouvoir la notoriété de son entreprise alors que le sponsoring est utilisé par l'entreprise pour promouvoir ses marques ou ses produits.

#### **Le mécénat peut-il rapporter à votre entreprise ? OUI**

Le mécénat permet de développer plusieurs dimensions de l'entreprise :

- Une image citoyenne en contribuant à améliorer l'image de votre entreprise.
- Un ancrage territorial en créant et renforçant des liens avec les acteurs locaux (collectivités, partenaires, riverains,...).
- Une communication interne en fédérant vos collaborateurs autour de projets citoyens.

#### **Le mécénat coûte cher à l'entreprise ? NON**

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 60 %\* des versements effectués (dans la limite de 0,5 %\* de votre CA HT) et de contreparties raisonnables.

Exemple : pour un don de **1000 €**

- Réduction d'impôt de **600 €**
- Contrepartie maximum de **250 €** = coût net pour l'entreprise de **150 €**

#### **Le mécénat, c'est forcément en numéraire ? NON**

Votre entreprise peut devenir mécène en mettant à disposition les compétences de votre personnel pour une durée limitée (mécénat de compétence), ou en apportant des moyens matériels et/ou techniques (mécénat en nature).

## Pour **Chantepie Basket** cela permet :

- de maintenir le niveau sportif du club
- de poursuivre la formation des entraîneurs, des coaches et arbitres
- d'organiser des événements comme le **Tournoi International U15 Féminin** (homologué FIBA) de Chantepie
- de réaliser des déplacements pour des tournois extérieurs au département ou pour aller voir des matches de Pro A (URB 35,...)